Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D136_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023
Date d'affichage : 12 juillet 2023
Délibération N° 20-07-2023 / N°136
Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 14
Membres votants : 87

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse
Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Sabine Surelle, Philippe Carton, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Stéphane Gomès, Roland Descamps, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D136_2023-DE

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération :Modification du Règlement intérieur du personnel communautaire

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n° 483 du 13 septembre 2018 relative au Règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 136 du 12 septembre 2019 relative à la modification du Règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 163 du 24 octobre 2019 relative au règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 161 du 14 octobre 2021 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n° 20 octobre 2022 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2023,
Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 28 juin 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente à compter du 21 juillet 2023,
- de communiquer ce règlement à tout agent employé par la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du point 7.1 dudit règlement,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27 /07/2023 et publication ou notificatio du 27/07/2023